

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 27 AVRIL 2026

Le vingt-sept avril deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, DURBESSON Audrey, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.

TEISSEBRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, MAFFEI Pascal, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : BURAVAND Jean-Paul (pouvoir donné à CATILLON Vincent), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à SOLINAS Alexandra), Sacha GILLES (Pouvoir donné à MARTINO Clémentine).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 concernant la Commune, approuvé le 27 avril 2026, fait apparaître un excédent global de fonctionnement de 559 237,13 €.

Conformément à la nomenclature comptable M57, il propose à l'assemblée d'affecter cet excédent.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après en avoir délibéré,

CONSIDERANT les règles comptables édictées par la nomenclature comptable M57,

APRES avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 de la Commune qui a été approuvé le 27 avril 2026,

CONSTATANT que le compte administratif présente un excédent global de fonctionnement de 559 237,13 €.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2025 : 559 237,13 €
- AFFECTATION EN RESERVES - Compte 1068 : 45 000,00 €
- AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE - Compte 002 : 514 237,13 €

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :



NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

**Objet de la délibération
N°70/2026**

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Fait à BOULBON,
le 06/05/2026.
Le Maire,